Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260623-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-23
Commission mixte permanente de contrôle de Brest métropole
Désignation du représentant de la Ville de Gouesnou

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260623-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-23

Administration générale

COMMISSION MIXTE PERMANENTE DE CONTRÔLE DE BREST MÉTROPOLE DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GOUESNOU

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de désigner son représentant à la commission mixte permanente de contrôle de Brest métropole.

Chaque année, une Commission mixte permanente de contrôle (CMPC), composée d'élus métropolitains et municipaux, se réunit afin d'assurer le contrôle et le suivi financier des facturations liées aux services communs de Brest métropole et à certaines communes membres de la métropole.

La CMPC aborde les facturations des services communs de la Direction des systèmes d'information et des télécommunications (DSIT) et du Délégué à la protection des données (DPD) auxquels participe la Ville de Gouesnou, dans le cadre du pacte de gouvernance de Brest métropole.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions compétentes et dans les conditions d'unanimité de ses membres prévues à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales de désigner Joëlle Lecompte, en qualité de représentante de la Ville de Gouesnou à la commission mixte paritaire de contrôle de Brest métropole.

Avis de la commission plénière du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Maxime Herlédan